

Zeitschrift: PS info : nouvelles de Pro Senectute Suisse
Herausgeber: Pro Senectute Suisse
Band: - (2005)
Heft: 2

Artikel: 11ème révision de l'AVS : on repart pour un tour!
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-789358>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 04.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Chère lectrice, cher lecteur,

Pour notre fondation, l'assemblée de cette année à Martigny aura été marquée par la prise de congé émouvante et pleine de reconnaissance à l'intention d'Albert Eggli, président du conseil de fondation. Élu en juin 1993, il avait alors succédé à Peter Binswanger. Albert Eggli aura dirigé notre fondation à une période de changements profonds, sans jamais se départir, de sa conscience sociale, ni de sa sensibilité bien enracinée s'agissant du sens commun, de l'égalité et de la solidarité avec les plus faibles, quelles que soient les tâches qu'il avait à accomplir. Nous avons le devoir de sauvegarder l'héritage d'Albert Eggli au sein de notre fondation. Nous lui souhaitons de longues années de bonheur entouré des siens. Nous savons qu'il restera toujours attaché à pro Senectute malgré les nombreux jardins secrets qu'il va enfin pouvoir cultiver.



Marc Pfirter

J'aimerais aussi ici saluer notre nouvelle présidente du conseil de fondation, Vreni Spoerry. C'est la première femme à occuper ce poste dans l'histoire de notre fondation. Ce n'est que justice dans la mesure où Pro Senectute compte une forte majorité de femmes qui s'engage en faveur des personnes âgées. La parlementaire cantonale puis fédérale qu'elle a été s'est toujours beaucoup préoccupée des questions en lien avec la prévoyance vieillesse et la sécurité sociale en général. Je suis convaincu qu'ainsi, Pro Senectute saura garder son cap !

Marc Pfirter

directeur de Pro Senectute Suisse

L'air du temps

11^{ème} révision de l'AVS : on repart pour un tour !

Voici un peu plus d'une année que le peuple a nettement refusé le projet de 11^{ème} révision de l'AVS. Le Conseil fédéral a donc remis l'ouvrage sur le métier. Cet article donne les éléments les plus importants de ce nouveau projet.

C'est le 16 mai 2004 que pour la première fois dans l'histoire de l'AVS le corps électoral a refusé un projet de révision, et ce à une majorité confortable de trois contre deux. Les citoyennes et les citoyens n'ont simplement pas voulu d'une diminution des prestations de la prévoyance vieillesse. Le conseiller fédéral Pascal Couchepin porte vraisemblablement sa part de responsabilité dans cet échec dans la mesure où il avait annoncé envisager de porter progressivement l'âge de la retraite de 65 à 67 ans. Cette perspective n'enchantait visiblement pas la majorité des gens de ce pays.

Dans la réalité, il n'y a qu'une minorité de femmes et d'hommes qui exercent leur profession jusqu'à l'âge légal de la retraite et nombreux sont celles et ceux qui partent à la retraite une, deux, voire plusieurs années plus vite, dans la mesure où leurs moyens financiers le leur permettent. D'autres n'arrivent plus à supporter les exigences du monde du travail et se retrouvent à l'assurance invalidité pour des raisons de santé. Il est devenu incontournable d'adapter la politique des rentes à la réalité socioéconomique du moment.

Un nouveau modèle...

Ce sont précisément les personnes à revenu modeste qui dans bien des cas devraient pouvoir partir à la retraite avant les autres en raison des travaux peu qualifiés et souvent

pénibles qu'ils doivent assumer. Le conseil fédéral a d'abord eu l'intention de venir à la rencontre de cette exigence lorsqu'il a publié son premier projet en l'an 2000. Il avait alors prévu qu'en cas de retraite anticipée de personnes à revenu modeste, leur rente AVS ne serait que très légèrement diminuée, moins que ce que l'exigerait le pur calcul actuariale des rentes. Cette adaptation de nature sociale aurait coûté à l'AVS quelque 400 millions de francs par an.

La majorité du Parlement fut toutefois d'un autre avis et a biffé quasiment l'entier de ce montant du projet de 11^{ème} révision de l'AVS. C'est d'ailleurs cette décision qui entraîna le dépôt d'un référendum populaire par les syndicats. Or, le Conseil fédéral reprend aujourd'hui cette idée initiale, mais sous une nouvelle forme. Il veut affecter cette même somme pour tenter de réglementer un régime de retraite anticipée au bénéfice des revenus les plus modestes, en ouvrant cette possibilité dès l'âge de 62 ans. Il estime qu'en gros 9% des personnes âgées de 62, 63 ou 64 ans pourront en bénéficier.

En revanche, le Conseil fédéral entend tirer les moyens financiers de cette retraite flexible non plus de la caisse de l'AVS, mais de la caisse générale des impôts, de manière à ce que cette possibilité ne puisse pas être exportée à l'étranger. La Confédération pourrait alors diminuer d'autant sa participation directe au financement de l'AVS.

... avec quelques épines

Là où ce modèle « coince », c'est qu'il est d'emblée prévu seulement pour une période transitoire. En effet, le Conseil fédéral prévoit de mettre en œuvre une révision globale de la législation sur l'AVS pour 2008 ou 2009, où la question fondamentale de l'âge de la retraite sera traitée. Mais on ne peut encore déceler très clairement les véritables contours de cette réforme du système que sera la 12^{ème} révision de l'AVS. Va-t-on vers une augmentation générale de l'âge de la retraite

ou au contraire vers une plus grande flexibilité, et surtout à quelles conditions ?

L'Union syndicale suisse (USS) a présenté un contre-projet à celui du Conseil fédéral sous la forme d'une nouvelle initiative populaire qui prévoit le droit à la retraite dès l'âge de 62 ans. Seuls les revenus élevés devraient alors devoir accepter une légère diminution de leur rente s'ils entendent arrêter de travailler avant 65 ans. Cette limite d'âge de 65 ans est donc maintenue dans le projet de l'USS, aussi bien pour les hommes que pour les femmes.

Et quoi encore ?

Il apparaît donc que dans tous les cas de figure, l'âge de la retraite des femmes passera de 64 à 65 ans, car le Conseil fédéral aussi garde cet objectif. Ce qui ne devrait pas être trop contesté, c'est la suppression de la rente AVS pour les veufs et les veuves sans enfants. Mais cette suppression ne serait applicable que si le veuf ou la veuve concernée n'a pas d'autres personnes proches à charge. Le Conseil fédéral propose en outre aussi de ne plus adapter les rentes au coût de la vie que lorsque le renchérissement atteint un taux de 4%, ce qui marque la fin du rythme biennale actuel.

Le projet prévoit encore de supprimer le régime actuel de franchise de cotisation AVS de 1'400 francs par mois pour les bénéficiaires de l'AVS qui continuent à exercer une activité leur rapportant un revenu. Cette franchise, de l'avis de gouvernement, ne se justifie plus aujourd'hui, car la majorité des rentières et des rentiers AVS qui exercent une activité lucrative, ne le font pas pour faire face à une situation de détresse. En revanche, en quelque sorte comme contrepartie, les montants de cotisations à l'AVS versés par les rentiers et les rentières qui continuent à travailler seront portés en compte du total de leurs cotisations ainsi que du total des années de cotisations, tant qu'ils n'atteignent pas la rente maximale.

Les questions centrales
seront reportées à la
prochaine révision.